



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 12 mai 2022

**Présents** : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Franck PRADEL, Sophie JUELLE, Alain QUINET, Stéphane GRAFF, Priscillia ARVIN-BEROD, Nicolas ELIE, Carine DUNAND, Philippe LEGOUX, Stéphanie GRASSINI (arrivée à 18h45)

**Procurations** : Néant

**Absents** : Stéphanie PERNOD, Ghislaine GACHET-PONNAZ

### NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Pierre BESSY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 avril 2022

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2022, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 11 avril 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

### DE LA SEANCE DU 12 MAI 2022

### QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Sur convocation du 5 MAI 2022

**QUESTIONS à DELIBERER** : Deux délibérations supplémentaires sont proposées par Mr Le Maire concernant une servitude de canalisation et un achat foncier. Accord à l'unanimité des présents

### Chapitre Administration-Finances

#### 1/ Servitude de passage de canalisation secteur zac des varins

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une convention de servitude pour passage de réseaux avec Mme Montmasson dans le cadre des futurs aménagements de la ZAC des Varins.

Adopté à l'unanimité

#### 2/ Acquisition de 2 parcelles en Coudet

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'amélioration du parking de Coudet, très fréquenté en saisons touristiques, la commune souhaite acheter deux parcelles afin d'organiser de façon optimale le stationnement et supprimer les nuisances pour les riverains, qui ont parfois des difficultés à circuler.

Les parcelles sont les suivantes :

B 853 – 16 ares et 22 centiares

B 2456 – 57 ares 15 centiares

Les parties se sont entendues pour un prix de vente de 18 342,5 euros.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Mme Stéphanie GRASSINI à 18h45

### 3/ Tarifs services périscolaires

Mme Solange COOKE annonce que la commission Jeunesse propose d'augmenter de 0,50€ le prix des repas, occasionnels et réguliers, soit un coût à venir de 5€ et 6,40€.

L'incidence maximale pour les familles serait de 8€ par mois et par enfant.

Aucune augmentation n'avait été faite depuis 2017.

L'appel d'offre du marché Cantine scolaire a été publiée ce mois. Une hausse notable du prix des repas est attendue au regard des résultats dans d'autres communes.

Adopté à l'unanimité

### 4 et 5 / Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental 74 fonds CDAS

Monsieur le Maire propose de demander des subventions concernant des investissements 2022 dans le cadre du CDAS du Conseil Départemental.

-Aménagement du parking de la Côte et sécurisation de l'accès piéton en direction du cimetière

-Les jardins partagés dans le même secteur

Adopté à l'unanimité

### 6/ Renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) des Belles

M. Pierre BESSY rappelle que l'exploitation des Belles (actuel chalet snack) se termine en mars 2023 pour les actuels délégataires. Un nouvel appel à candidature doit être relancé sur le même périmètre d'exploitation (snack, tennis, tour d'escalade et mini-golf). Il faut autoriser la Municipalité à lancer l'appel à concurrence.

Adopté à l'unanimité

## Chapitre Urbanisme-Foncier

### 7/ Indemnités Pistes de ski alpin et remontées mécaniques

M. Jean-Paul JACCAZ explique que, chaque année, les indemnités sont mises à jour par indexation sur le tarif des forfaits. Ceux-ci n'ayant pas été augmentés cet hiver, les indemnités restent les mêmes.

Deux indemnités sont ajoutées, une pour les tapis mécanisés, l'autre pour les infrastructures, en cas de besoin.

Adopté, une abstention : F. Pradel

### 8/ Indemnités itinéraires du domaine nordique.

M. Jean-Paul JACCAZ propose de reconduire les indemnités à l'identique, car elles calculées sur les mêmes bases que le ski alpin.

Adopté à l'unanimité

### 9/ Cession centre-ville lots D et E

Monsieur le Maire fait une présentation (vidéo et photos) du projet de bâtiments (lots D et E) au bord de la RD1212 (sur le tènement des anciens hôtels des 4As et du Val d'arly). Sur préconisations de l'architecte-conseil, et validé par la Commission Urbanisme, le projet prend en compte le caractère historique du centre bourg, en abord de l'église et de l'ancien presbytère, en proposant un bâti au style proche des anciennes maisons du village.

Mme Sophie JUELLE souligne la différence d'aspect entre ces lots et les 2 précédents (A et B) en cours de construction.

Monsieur le Maire précise que les deux projets ont été dessinés par le même architecte. L'objectif était de se démarquer, justement, tout en renforçant les liens avec le style historique de la région. Les architectes ont traité le bâtiment D, le plus proche du chantier actuel, pour qu'il soit composé de plus de bois sur l'arrière, amenant une modification progressive - avec plus de minéralité côté RD1212 - et que tout s'harmonise dans le projet d'ensemble.

Les rez-de-chaussées seront composés essentiellement de locaux commerciaux.

Le promoteur, Regency, propose à la mairie un prix d'acquisition de 800 000€ (574€ du m<sup>2</sup> de surface de plancher – sdp – réalisée).

L'estimation initiale des Domaines était supérieure, mais elle tenait compte d'une valorisation du bâtiment encore existant alors qu'il doit être démolí car jugé difficile à rénover aujourd'hui. De plus, cela permettra de mieux organiser les espaces publics futurs, dont une placette située entre les deux futures résidences. En d'autres termes, la mairie vend plutôt du droit à bâtir, conservant toutes les surfaces extérieures jusqu'aux murs des futures constructions. Elle impose aussi que tous les stationnements des appartements soient en sous-sol. Les stationnements aériens, prévus le long de la route du Nant du Praz, mais aussi le long de la RD1212, seront publics en zone bleue. La commune retravaillera d'ailleurs tous les trottoirs du secteur et la route départementale sera moins large, comme devant la mairie.

Le prix proposé par le promoteur est jugé correct et conforme au prix de vente validé par les Domaines pour les constructions voisines, en cours de réalisation (qui étaient à 595€/m<sup>2</sup> de sdp).

M. Jean-Paul JACCAZ précise que l'acquéreur avait des terrains plus éloignés de la RD1212, donc mieux valorisés, et que la mairie avait eu à sa charge les démolitions alors que, dans le cas de Regency, c'est le promoteur qui va démolir l'ancien hôtel du Val d'Arly. Un choix dicté aussi par des questions de TVA. La mairie a constaté, suite à la précédente opération, qu'il était préférable d'attendre que ce soit l'acquéreur qui démolisse pour des raisons fiscales, les terrains à bâtir étant l'objet d'une taxation à la TVA moins favorable.

Si les élus valident les conditions de la vente, le compromis sera rapidement signé et le permis déposé avant l'été.

Adopté à l'unanimité

#### **QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS au MAIRE**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

#### **QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des RAPPORTEURS des**

#### **COMMISSIONS MUNICIPALES**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

#### **QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS**

#### **MUNICIPAUX**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

#### **Communications et questions diverses**

#### **Point d'avancement du plan d'eau**

Le marché a été attribué au groupement Benedetti/ Guelpa/Mabboux pour le lot canalisation (début des travaux en mai) et le lot passerelle (début des travaux en août) pour un montant de 1,050 M€. Le marché de terrassement va être publié pour une mise en œuvre dans l'été. Mme Stéphanie GRASSINI demande une sécurité accrue sur les secteurs de Cassioz et des Belles, très fréquentés, et une sensibilisation auprès des entreprises dont les camions traverseront ces voies.

#### **Précisions sur l'entretien des arbres**

M. Nicolas ELIE demande si des mesures sont prises pour les risques liés aux arbres fragilisés par l'hiver sur les sentiers.

M. Pierre BESSY répond que les agents des Services techniques sont en charges de la coupe et du broyage des arbres tombés notamment sur les berges de l'Arly.

Les arbres dans les cours d'eau sont évacués par Champs des Cimes, entreprise de ré-insertion sous contrat avec le SMBVA, syndicat du bassin versant de l'Arly.

Des entreprises locales sont également mandatées par la communes pour ces entretiens sur de gros arbres.

L'entretien sur les chemins de randonnées est fait par Champs des Cimes chaque année.

M. Philippe LEGOUX pose la question de l'affouage (coupe de bois communaux par des particuliers) qui pourrait être une opportunité pour la mairie tout en aidant les gens en difficulté. Plusieurs fois évoquée, cette pratique n'a encore été mise en place pour des questions de responsabilité et d'intérêt pour les particuliers, les arbres majoritaires étant des épicéas, peu intéressants en

bois de chauffe. Un essai avait été mené pendant un an sur des coupes menées par la commune. Peu de gens avaient répondu à l'appel et beaucoup n'avaient pas respecté les délais d'évacuation. Or, c'est un élément primordial car l'évacuation d'arbres en mauvais état ou déjà tombés sur le chemin nécessite une réaction rapide.

Fin de séance à 20h00.

Pierre BESSY  
SECRETARE DE SEANCE



Vu pour être affiché le 16/05/2022 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

